



## Congés assistante maternelle

-----  
Par steve

Bonjour, je suis un particulier employeur pour une assistante maternelle pour la garde de ma fille. Nous avons un souci au sujet des congés. L'assistante à pris 3 semaines lors des 3 premières semaines de juillet. Elle nous a prévenu plus d'un mois à l'avance pas de soucis tout est ok sur ce cas. Maintenant nous prenons nos congés avec ma compagne et nous indiquons à l'assistante qu'elle n'aurait pas notre fille pendant les 2 premières semaines d'aout mais qu'elle serait payé normalement. Elle souhaite nous imposés à nous ses employeurs 3 semaines de congés et refuse de prendre ma fille pour la 3eme semaine d'aout! Ce que je ne comprends pas et refuse bien entendu et souhaite lui faire garder ma fille et que si elle refuse je ne la paierais pas car c'est son refus à elle! Elle menace de saisir les prudhomme si je ne la paye pas pour la 3eme semaine malgré son refus de garder ma fille. Que puis je faire dans ce cas? qui est en tort? Merci par avance de votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Commencez par confirmer les dates par courrier RAR.  
C'est l'employeur qui fixe les dates des congés.

-----  
Par steve

merci pour le retour, le problème n'est pas sur les congés de l'assistante maternelle(qui sont déjà passés) mais bien sur MES congés qu'elle veut m'imposer en plus des siens! Elle veut m'imposer 3 semaines de congés pour moi ou elle n'aurait pas ma fille et ou elle souhaite être payé néanmoins. Nous sommes d'accord pour lui payer deux semaines d'absence du de notre fait ou nous serons effectivement en vacances mais nous souhaitons lui donner notre fille en garde pour la 3eme semaine chose qu'elle refuse prétextant que nous DEVONS prendre 3 semaines de vacances. Chose que je ne comprends absolument pas.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Dans ce cas envoyez un courrier recommandé pour lui dire que vous n'avez pas bien compris sa demande. Vous lui demanderez si elle souhaite poser des congés (ou un congé sans solde s'il ne lui reste plus de congés payés) au cours de cette fameuse troisième semaine.

Il vous faut un écrit par lequel elle refuse explicitement d'accueillir votre fille cette semaine (si elle refuse).

-----  
Par yapasdequoi

Est-ce que le contrat prévoit vos 3 semaines d'absence ?

-----  
Par steve

il y a effectivement un tableau indiquant assistante maternelle 3semaines été, une semaine hiver, une semaine printemps complété par l'assistante maternelle et nous.

-----  
Par yapasdequoi

Et qu'est-il prévu pendant votre absence lorsque vos dates ne concordent pas avec les siennes ?

-----  
Par steve

Dans le contrat rien n'est indiqué sur ce cas de figure mais nous avons bien indiqué que pendant les 2 semaines d'absences de notre fille nous maintenons son salaire à 100% car c'est nous qui ne l'amenons pas à notre choix et que c'est tout a fait normal que cette absence "non justifié" lui soit payée.

-----  
Par yapasdequoi

Ok.

Si elle ne veut pas accueillir votre enfant en 3eme semaine d'aout, il faut qu'elle précise par écrit (daté et signé) si elle prend là sa 4eme semaine de congés (à la place de celle d'hiver par exemple) ou bien un congé sans solde (= non payée).

-----  
Par steve

merci pour les précisions et votre retour qui rejoint celui d'isodora juste au dessus. Je lui ai effectivement demandé par écrits les motivations de son refus d'accueillir ma fille. Ce qui a envenimé la situation et d'ou la menace des prudhomme si je ne lui payais pas cette fameuse "3eme semaine".

-----  
Par Isadore

Si vous pouvez prouver que c'est elle qui a refusé d'accueillir votre enfant, elle ne pourra pas avoir gain de cause aux prudhommes puisqu'elle serait en faute. J'aimerais bien qu'il existe une loi qui dise qu'un salarié peut de temps en temps arrêter de travailler une semaine à sa convenance et être payé quand même sans poser de congés, mais hélas elle n'existe pas.

Si vous voulez continuer le contrat et ne pas trop envenimer la situation, la solution de lui faire poser sa quatrième semaine de congés lui permettrait d'être payée sans accueillir votre fille... ce qui est exactement ce qu'elle veut, si j'ai tout suivi.